

la biosécurité vue par les éleveurs de bovins

et leurs vétérinaires

Béatrice Mounaix

Institut de l'Élevage
Monvoisin
35652 Le Rheu

Objectif pédagogique

Mieux comprendre les perceptions des éleveurs pour les aider à améliorer leurs pratiques.

Essentiel

La biosécurité est l'un des leviers d'action de la réduction de l'usage des antibiotiques en élevage.

Les éleveurs de bovins ont une représentation plutôt négative de la biosécurité.

La biosécurité externe est mieux perçue que la biosécurité interne mais les freins liés à l'organisation du travail sont ressentis dans les deux cas.

Les éleveurs sont en attente d'information et de conseils, de la part de leur vétérinaire, mais aussi par des échanges entre éleveurs.

Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article

Comment définir la biosécurité

- La biosécurité est une approche globale de la santé pour prévenir les risques liés à l'interaction des facteurs déterminants des maladies infectieuses, en définissant des priorités adaptées aux caractéristiques, aux ressources et aux objectifs de l'exploitation [9]. On distingue parfois la biosécurité externe et la biosécurité interne.
- La biosécurité externe vise à prévenir l'introduction de pathogènes dans le troupeau notamment par :
 - Le contrôle et l'isolement des animaux introduits ;
 - L'hygiène des visiteurs et intervenants ;
 - L'hygiène des matériels et équipements mutualisés ;
- La gestion des pâtures pour limiter les contacts entre troupeaux voisins ;
- La protection du troupeau contre la faune sauvage.
- La biosécurité interne cherche à prévenir la propagation des pathogènes dans le troupeau notamment par :
 - Des mesures de prophylaxie pour protéger les animaux à risques et diminuer la charge en pathogènes ;
 - Une organisation des soins pour éviter la propagation de pathogènes entre les catégories d'animaux (la marche en avant) ;
 - La bonne gestion des animaux malades et des animaux morts de causes non accidentelles.

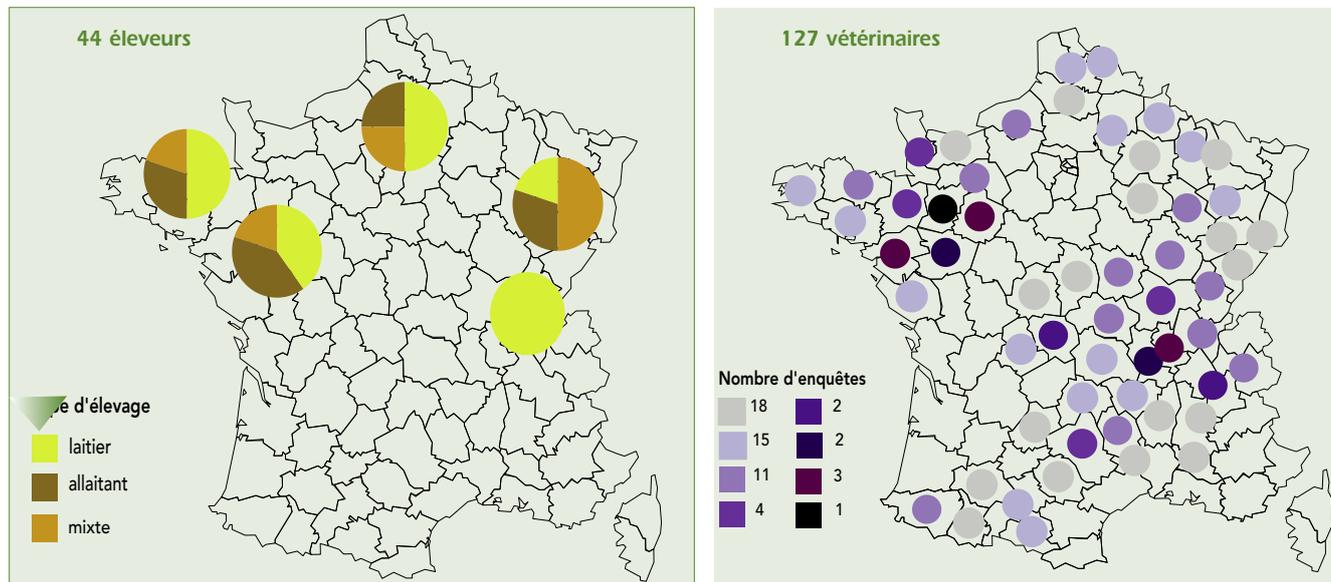
Figure - Qu'est-ce que la biosécurité pour les éleveurs de bovins ?



en pratique : Un plan de biosécurité

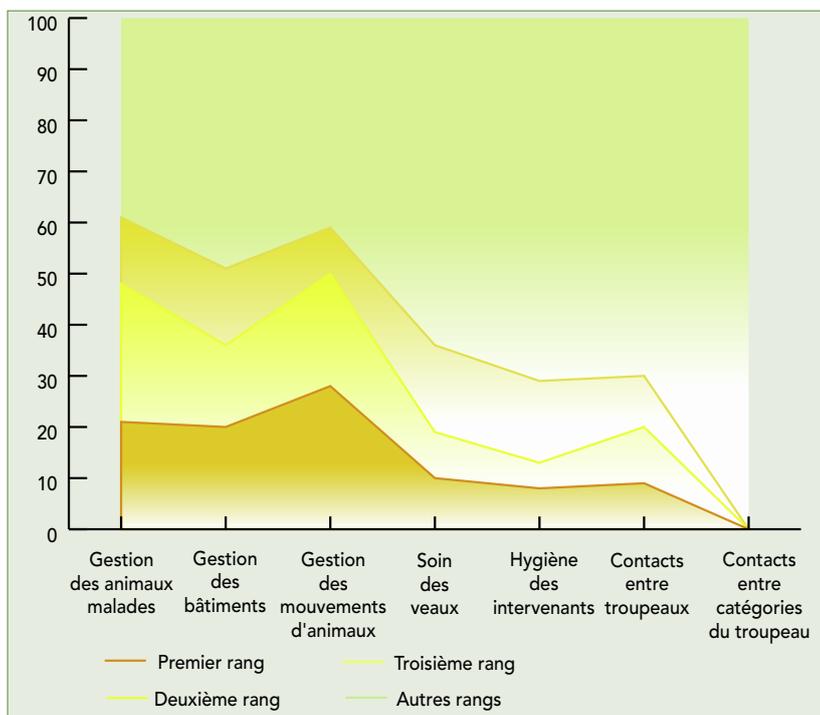
- Le plan de biosécurité vise à identifier et à prioriser les facteurs de risques, à proposer et à planifier des mesures de maîtrise des risques considérés comme prioritaires, et à informer/former l'éleveur et les différents intervenants de l'élevage à la mise en œuvre de ces mesures.
- Pour être concret, il peut être structuré à partir d'objectifs pratiques, par exemple [10] :
 - protéger les zones de vie et de production des animaux ;
 - garantir l'hygiène du troupeau de renouvellement ;
 - nettoyer et désinfecter les locaux et équipements ;
 - lutter contre les nuisibles ;
 - éliminer les déchets d'élevage.
- Au vu des enquêtes menées, pour être accepté, le plan de biosécurité doit être individualisé à l'échelle du troupeau, pour tenir compte des facteurs de risque propres à l'élevage, et discuté au sein d'une équipe réunissant l'éleveur, le vétérinaire de l'élevage avec l'appui du/des conseillers, notamment les techniciens sanitaires.

Des enquêtes auprès de 44 éleveurs et de 127 vétérinaires



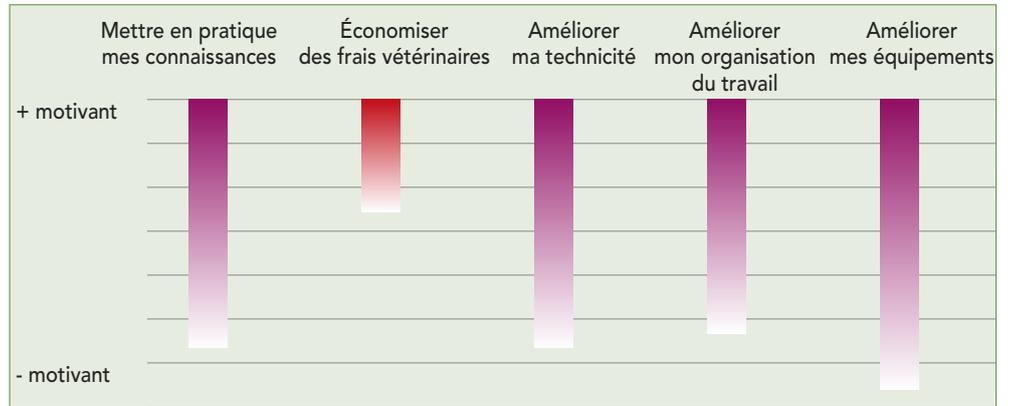
- Cinq GDS ont contribué à l'identification des élevages enquêtés en 2014.
- Le SNGTV a relayé l'enquête en ligne auprès des vétérinaires ruraux en 2015.

Les mesures de biosécurité les plus importantes

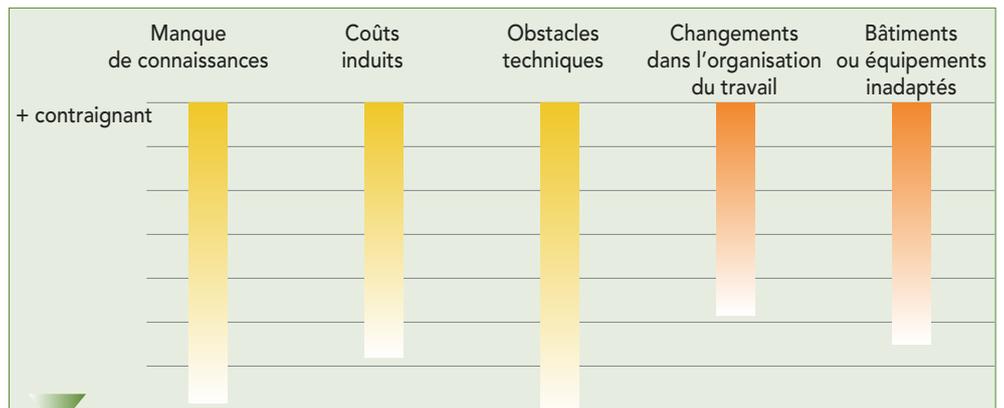


Les éleveurs enquêtés plébiscitent d'abord les mesures qui sécurisent les échanges d'animaux, puis la bonne gestion des animaux malades, et l'hygiène des bâtiments. Les vétérinaires confirment cette perception plus forte des risques liés aux achats d'animaux par les éleveurs.

Les motivations exprimés par les éleveurs enquêtés



Les freins exprimés par les éleveurs enquêtés



Les réponses confirment l'intérêt d'une approche technico-économique pour les inciter à améliorer la biosécurité de leurs élevages. Ceci doit s'accompagner d'efforts pour concevoir des bâtiments qui contribuent à faciliter la mise en œuvre de mesure de biosécurité, en particuliers entre des catégories d'animaux différents.